

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE L'HARMATTAN » en abrégé  
« SCI L'HARMATTAN »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA GOLF, Lot 00, Ilot  
00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 07/03/2024 reçus par Me Etude de Maître Sylla Sokona, MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 08/03/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
L'HARMATTAN » en abrégé « SCI L'HARMATTAN »

Objet : Acquisition de tous immeubles et biens immobiliers; mise en valeur, gestion, exploitation, location, vente en totalité ou en partie et échange de tous terrains et immeubles situés en Côte d'Ivoire et en tous pays étrangers; édification de toutes constructions sur ces terrains; réalisation de tous programmes immobiliers et de tous projets d'infrastructures immobilières, et pour la réalisation de l'objet social, l'obtention le cas échéant de toutes ouvertures de crédit, emprunts de toutes sommes en Côte d'Ivoire et à l'étranger et l'octroi de prêt; la prise de participation dans toutes sociétés existantes et ou à créer; et plus généralement, toutes opérations quelconques, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, dès lors que ces actes et opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA GOLF, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M FADIGA YOUSOUF (ADMINISTRATEUR)

RCCM: n°La dénomination est déjà utilisée du 19/06/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°La dénomination est déjà utilisée du 19/06/2024

